

**OFFICE NOTARIAL  
ETUDE DE MAITRE PAOLETTI**

**COMMUNE DE LUCCIANA**

**AVIS DE CRÉATION**

**DE TITRE DE PROPRIÉTÉ**

**Date de l'acte : 9 juin 2023**

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du (ou des) Requéran(t)s :

Monsieur Vincent **MONTENEGRO**, salarié, époux de Madame Caterina **PEPE**, demeurant à BORGIO (20290) lieu-dit Zaccaraccia 512 route des écoles - BP 78.

Né à BASTIA (20200), le 21 février 1960.

- Désignation des Biens :

A LUCCIANA (HAUTE-CORSE) 20290 Lieu-dit BRANCALE.  
un ensemble de parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BE	0062	BRANCALE	00 ha 33 a 05 ca
BE	0063	BRANCALE	00 ha 03 a 78 ca
BE	0064	BRANCALE	04 ha 47 a 15 ca

Total surface : 04 ha 83 a 98 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Adresse mail de l'étude : [julie-anne.paoletti@notaires.fr](mailto:julie-anne.paoletti@notaires.fr),  
[ramazzotti@notaires.fr](mailto:ramazzotti@notaires.fr)

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)